

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS
du 6 mars 2026**

Délibération n° CA 2026-06

Nombre de membres

En exercice :	9
Présents :	7
Pouvoirs :	2
Votants :	9
Majorité absolue :	5

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à dix heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le vingt février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Présidente.

Etaient présents

Danièle VINCENT, Présidente,
Maryse MOINEREAU, Vice-Présidente,
Marie-Andrée RIBOULET, adjointe,
Marc LERAY, Sylvie DANET, Conseillers municipaux.
Guillaume DE DIEULEVEULT, représentant des personnes âgées
Marie-Thérèse CHAUVET VIGNERON, représentante des personnes en situation de Handicap,

Excusés représentés

James DE LA ROCHE SAINT-ANDRE, représentant du Secours Catholique, donne pouvoir à Maryse MOINEREAU
Claire DE SONIS, représentante de l'UDAF 44, donne pouvoir à Guillaume DE DIEULEVEULT

Secrétaire de séance : Sylvie DANET - Adoptée à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Considérant les résultats 2025 arrêtés conjointement avec le service de gestion comptable,
Considérant l'absence de restes à réaliser,

L'affectation du résultat s'effectue en deux temps :

- La couverture obligatoire du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement qui reste disponible, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Entendu l'exposé de Madame La Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité

- **AFFECTE** au budget de l'exercice 2026 du budget annexe CCAS, les résultats de la manière suivante :

Résultat 2024 repris au Budget Primitif 2025	1) Affectation en investissement 1068	0,00
	2) Report en fonctionnement 002	2 886.68 €
	3) Report en investissement 001	0,00

Danièle VINCENT
Présidente



Sylvie DANET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Sylvie Danet.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État